

3-1. Description de l'action

Remplir une fiche « 3.1 Description de l'action » (4 pages) par action

Personne responsable de l'action :

Nom : LEMOINE
Fonction : DIRECTEUR
Téléphone : 0324270808

Prénom : BRUNO
Courriel : centrelac@centrelac.info

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

Présentation de l'action :

Intitulé :

Ludothèque itinérante

Objectifs de l'action :

Renforcer le rôle des parents

Favoriser le lien parents/enfants.

Revaloriser les parents dans leur fonction parentale.

Favoriser la solidarité entre parents et les échanges d'expériences.

La ludothèque itinérante favorisera l'expérimentation, la socialisation, l'éducation, l'intégration, l'appropriation de la culture. Elle se définit comme un espace culturel, une institution socio-éducative, un lieu d'animation autour du jeu et du jouet.

Les trois salariés de la Ludothèque itinérante mettront en uvre :

Le jeu sur place libre ou animé.

Le prêt des jeux ou jouets gratuits et payants.

L'organisation de manifestations, création d'animations thématiques autour du jeu et du jouet.

Du conseil et de l'information sur les jeux, les jouets et la mise en jeu.

Ils organiseront :

Des ateliers de fabrication et de création de jeux, des formations sur le jeu, le jouet et l'activité ludique. Mise en uvre de services itinérants dans d'autres quartiers de la ville de Sedan.

Des événements sur les espaces publics (devant le château bas, aux pieds des tours « Résidence Ardenne »).

Des animations autour du Code de la route avec des kartings à pédales ou des Rosalies. Les parents pourront piloter, avec plusieurs membres de la famille, en tractant une remorque.

Des fabrications et des concours de jeux géants, etc.

- A quelles attentes répond-elle ?

L'absence d'acteurs associatifs implantés localement et un faible nombre d'actions menées dans le centre ancien et dans le quartier « Résidence Ardenne ».

- Dans quelles conditions ou circonstances avez-vous identifié les attentes des populations ou territoires concernés par l'action (en interne, par les usagers, etc.) ?

Le témoignage des institutions (Caisse d'Allocations Familiales, Travailleurs sociaux, Pôle sénior, CCAS) a permis d'identifier ce besoin depuis des années. L'équipe de permanents du centre social Le Lac (le Directeur, les Responsables du secteur Familles, de l'Accueil Collectif de Mineurs, de l'Accueil de Jeunes, des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, de la ludothèque, les adultes relais, l'agent d'accueil, les animateurs) a,

dans sa relation permanente avec les usagers, recueilli de très nombreux témoignages qui illustrent que la crise est plus aigüe dans les quartiers prioritaires.

Description de l'action (voir également page suivante) :

On peut distinguer quatre types de services proposés par la ludothèque itinérante

Le jeu sur place libre ou animé.

Le prêt des jeux et jouets gratuit.

L'organisation de manifestations et création d'animations thématiques autour du jeu et du jouet.

Du conseil et de l'information sur les jeux, les jouets et la mise en jeu.

Animer des ateliers de fabrication et de création de jeux, des formations sur le jeu, le jouet et l'activité ludique,

En clair, une ludothèque, c'est comme une bibliothèque, mais avec des jeux et des jouets !

L'équipe d'animateurs assurera la médiation autour du jeu. Ils seront aussi chauffeurs-déménageurs.

Ils mettront en œuvre :

Des ateliers de fabrication et de création de jeux, des formations sur le jeu, le jouet et l'activité ludique.

Des événements sur les espaces publics (devant le château bas, aux pieds des tours « Résidence Ardenne »).

Des animations autour du Code de la route avec des kartings à pédales ou des Rosalies.

Des fabrications et des concours de jeux géants, etc.

Elle sera animée par trois salariés très motivés, passionnés, en bonne forme, car cette gestion nécessite beaucoup de manipulations de matériels. Il s'agira d'ouvrir la porte à l'imaginaire, tout en conduisant à la règle : règle du jeu, règle du lieu, règle de vie. Le plaisir et la règle sont les mots clés de la Ludothèque. Le jeu apparaît comme un outil de citoyenneté. Jouer c'est apprendre des règles, c'est tenir compte de la réalité des autres. Le jeu favorise les rencontres et il est susceptible de permettre l'intégration. La ludothèque sera un centre de médiation familiale entre les enfants, les parents, les institutions. L'équipe de la ludothèque défendra le jeu comme un loisir culturel présentant un intérêt éducatif indéniable. C'est un besoin vital pour le développement affectif psychologique et intellectuel de l'individu qui permet notamment la socialisation du jeu à l'enfant. L'équipe de la ludothèque favorisera le développement des personnalités, l'acquisition des savoirs, de savoir-être et de savoir-faire indispensables. Elle valorisera leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide. La ludothèque devrait apporter des moyens supplémentaires sur le territoire. Les enjeux seront importants et dépendront de la capacité des différents acteurs à engager une politique cohérente au service de la population. L'équipe de la ludothèque devra prévoir des temps réguliers d'information, de dialogue et de médiation permettant aux parents de suivre l'éducation de leur enfant.

3-1. Description de l'action (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc.) :

CNAF COG 2013/2017 Fonds Publics et Territoires.
Contrat Enfance Jeunesse.
Convention avec le Conseil Départemental.

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

Age Tous âges
Nationalité Toute nationalité
Nature des bénéficiaires Toutes catégories confondues
Sexe Mixte

Nombre de bénéficiaires : 400

Moyens mis en œuvre :

Moyens mis en œuvre :

2 salariés.
Des locaux diversifiés.
Un fond de jeux et de jouets.
Toute l'infrastructure du centre social (directeur, comptable, service administratif, animatrice du secteur animation collective familles).

Respect des valeurs de la république : ouverture à tous les publics, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination, etc.

Enfants de 0 à 11 ans en situation de fragilité sociale ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux.

Familles monoparentales en déliaison sociale ou familiale.
Couples ayant des difficultés d'éducation ou d'autorité parentale.
Parents divorcés.
Familles ayant des difficultés relationnelles ou des manques de repères concernant l'éducation des enfants.
Grands-parents.

Ces parents en couple ou seuls ont des difficultés dans l'éducation et l'autorité par rapport à leurs enfants. Ils manquent de repères et ont besoin d'informations sur leur rôle d'éducateur et leur place dans la famille. Certains ont des mesures éducatives ou de placement, d'autres relèvent de la réussite éducative.

Certains parents sont isolés et ne pratiquent aucun loisir avec leurs enfants.

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) :

Alsace Champagne-Ardenne Lorraine Ardennes CA Charleville-Mézières/Sedan SEDAN Le Lac - Centre Ancien

3-1. Description de l'action (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début) :

01/01/2018

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :

Durée en mois : 12

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci dessus :

INDICATEURS

Présence des parents et des enfants dans les actions.
Implication et motivation des familles.
Implication des partenaires.
Nombre d'actions à l'initiative des familles.

MOYENS DE COLLECTE

Tableau de bord (participation, motivation, prise de parole)
Feuilles de présence des participants
Suivis de l'échéancier
Réunion d'équipe
Compte-rendu des actions
Suivi du budget
Evaluation des écarts
Fiche de satisfaction des publics, des partenaires, des intervenants.

Information complémentaire éventuelle :

Ce sont des lieux ressources pour les parents et les professionnels. En favorisant le jeu, les ludothèques aident les enfants à grandir et les parents à vivre des moments privilégiés avec eux. Convivialité, éducation, socialisation et plaisir font le quotidien des ludothèques.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action, objet de la présente demande

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :

Charges de personnel : 2 contrats aidés à 25 heures + 28,57 % de l'animateur ludothèque.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Adhésion 11 € adulte et 6 € enfant.

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Gratuité

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

6,82 % charges logistiques.

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée¹ ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ²			
86 - Emploi des Contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860-Secours en nature	0	870-Bénévolat	0
861-Mise à disposition gratuite de biens et service	0	871-Prestations en nature	0
862-Prestations	0	875-Dons en nature	0
864-Personnel bénévole	0		
TOTAL	0	TOTAL	0

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

¹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

² Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2018

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	500	70 - Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services	0	74 - Subventions d'exploitation	46 569
Achats matières et fournitures	0	Politique de la ville / P147	10 000
Autres fournitures	500	Ministère(s)	0
61 - Services extérieurs	500		0
Locations	0	Région(s)	0
Entretien et réparation	500		0
Assurance	0	Département(s)	0
Documentation	0	Conseil départemental	3 000
62 - Autres services extérieurs	150		0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0	Intercommunalité(s): EPCI	0
Publicité, publication	0		0
Déplacements, Missions	150	Commune(s)	0
Services bancaires, autres	0	Ville de sedan	13 106
63 - Impôts et taxes	716		0
Impôts et taxes sur rémunération	716		0
Autres impôts et taxes	0		0
64 - Charges de personnel	36 069		0
Rémunération des personnels	31 132	Organisme(s) sociaux	0
Charges sociales	4 937	Caisse d'allocations familiales	5 520
Autres charges de personnel	0		0
65 - Autres charge de gestion courante	0	Fond(s) européen(s)	0
66 - Charges financières	0		0
67 - Charges exceptionnelles	0	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	14 943
68 - Dotation aux amortissements	0	Subventions autres établissements publics	0
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		Aides privées	0
Frais financiers	0	75 - Autres produits de gestion courante	0
Autres charges indirectes	0	Cotisations, dons manuels ou legs	0
Charges fixes de fonctionnement	11 967	Autres produits de gestion courante	0
		76 - Produits financiers	3 333
		77 - Produits exceptionnels	0
		78 - Reprise sur amortissement et provisions	0
		Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0
		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION	
		Autofinancement	0
TOTAL DES CHARGES	49 902	TOTAL DES PRODUITS	49 902
TOTAL	49 902	TOTAL	49 902

La subvention sollicitée, objet de la présente demande, de 10 000€ représente 20,04% du total du budget, compte tenu, le cas échéant, des contributions volontaires en nature figurant en page 8 (montant sollicité/total du budget) x 100.